

N° CA-19/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2022**

Le 12 octobre 2022 à 16h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 30 septembre 2022, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Vice-président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibératives : Yves COSCAS, Colette HUARD, Christine QUILLERY, Martine BAGDASSARIAN, Claude CHAPPEY, Sandrine DANDRE, Rahma GHIATOU, Ilham BENMRAH, Daniel PIEDDELOUP, Marcelle MOUSSA.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Jean-Patrick GUIMARD à Colette HUARD, Jean-Robert DELLOYE à Martine BAGDASSARIAN, Anthony REYNAUD à Claude CHAPPEY, Véronique DE LA TOUANNE à Christine QUILLERY, Thierry CAMPOS à Rahma GHIATOU, Yannick GEFFROY à Ilham BENMRAH.

Étaient absents excusés avec voix délibératives : Lounes ADJROUD, Michel VENEAU, Zaneta WOZNIAK, Eric RASZUL.

Était absente excusée avec voix consultative : Leïla LACHEHEB.

Était absente excusée avec voix consultative ayant donné pouvoir : Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE à Antoine PELLETIER. Commissaire du Gouvernement.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Audrey JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Lionel PIERE, Directeur Comptable et Financier ; Patrick WIDLOECHER, Maire-Adjoint de Châtillon en charge du Logement.

Objet : Transaction relative au transfert du commerce Services et Sérénité – 17 rue Paul Vaillant Couturier à Clamart.

VALLÉE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2022
DELIBERATION

Objet : Transaction relative au transfert du commerce Services et Sérénité – 17 rue Paul Vaillant Couturier à Clamart.

Le Conseil d'Administration,

Considérant que Vallée Sud Habitat entend effectuer des travaux de réhabilitation du bâtiment en milieu non occupé dans le bâtiment 17 rue Paul Vaillant Couturier à Clamart et que le Bureau a validé l'opération dans ses séances des 27 mai 2021 et du 14 février 2022.

Considérant que la société SERVICES ET SERENITE est locataire d'un local commercial en rez-de-chaussée au jour de l'acquisition suivant renouvellement de bail à effet en date du 1^{er} juillet 2009 jusqu'au 30 juin 2018, qui s'est poursuivi depuis lors.

Entendu que Vallée Sud Habitat a proposé à la société SERVICE ET SERENITE de mettre fin de manière définitive et amiable au bail sis 17 rue Paul Vaillant Couturier à Clamart, et de signer un nouveau bail sur le local sis 3 avenue René Samuel à Clamart.

Considérant que les parties ont convenu de signer un protocole d'accord fixant l'indemnité d'éviction (transfert) au montant forfaitaire, global et définitif de 54 000,00 euros.

Entendu que le local sera restitué par la société le jour de la signature du bail du local 3 rue René Samuel à Clamart.

Entendu l'exposé du Président,

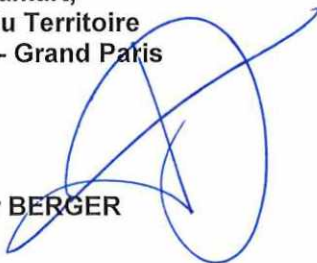
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Directeur Général à signer un protocole transactionnel fixant l'indemnité d'éviction (transfert) de la société Services et Sérénité au montant forfaitaire, global et définitif de 54 000,00 euros

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER



Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 20 octobre 2022
Reçue en Préfecture le 20 octobre 2022
Certifiée exécutoire le 20 octobre 2022
Par application de la loi du 22 juillet 1982



Yann CHEVALIER
Directeur Général